



Mésententes politiques

Abass Kaboua s'en prend de nouveau à son « ami » Fabre

L'histoire d'amour entre les deux frères ennemis Abass Kaboua et Jean-Pierre Fabre n'est pas près de prendre fin. Le président du Mouvement des républicains ...



PAGE 3

ECONOMIE



Promotion de l'investissement

Le Togo signe un accord avec Singapore Corporation Entreprise

Le ministère de la Promotion de l'investissement a signé un accord mardi 13 avril à Lomé avec Singapore Corporation ...

PAGE 5

DOSSIER



Cohésion sociale

De la diversité à la politique culturelle au Togo

Le 2 novembre 2001, l'Unesco a adopté sa déclaration universelle sur la diversité culturelle. Elle reconnaît, pour la première fois, la diversité culturelle comme "héritage commun de l'humanité" et considère sa sauvegarde comme étant un impératif concret et éthique inséparable du respect de la dignité humaine ...

PAGES 6&7



Lutte contre le chômage

Le Premier ministre Victoire Tomégah-Dogbé lance le Haut conseil pour l'emploi des jeunes

Réélu pour les cinq prochaines années, le président de la République, Faure Gnassingbé, a axé son nouveau mandat sur le capital humain et le social. Malgré la crise pandémique à coronavirus à laquelle le pays est confronté depuis le 06 mars 2020, soit plus d'un an maintenant, le président togolais n'a pas perdu de vue son mandat social. C'est dans cette perspective que la cheffe du gouvernement togolais, Victoire Tomégah-Dogbé, a présidé hier 13 avril 2021, la première session inaugurale du Haut ...

PAGE 3

DERNIERES HEURES

Plage de Lomé : le projet de déguerpissement n'a rien à avoir avec le projet WACA ResIP

Beaucoup de personnes continuent de faire la confusion entre le projet de déguerpissement mené par le gouvernement dans le cadre de l'élaboration du schéma directeur d'aménagement du littoral, et le Projet d'investissement de résilience des zones côtières en Afrique de l'ouest-Togo (WACA ResIP-Togo). L'Unité de gestion du projet revient encore une fois sensibiliser l'opinion sur cette question.

Il n'y a pas très longtemps, c'est Jean-Pierre Fabre le maire de la commune du Golfe 4 qui voulant déclinier toute responsabilité dans le déguerpissement des riverains illégaux de la plage, a affirmé qu'il s'agit d'une initiative du gouvernement dans le cadre du projet WACA. Il avait en partie raison sur le fait que cela soit une entreprise gouvernementale. Mais, sur le deuxième point, il était passé à côté. Le projet WACA n'est ni de près ni de loin concerné par le déguerpissement.

Le gouvernement à travers le ministère de l'Economie maritime, de la Pêche et la Protection ...

PAGE 3

Lutte contre l'érosion côtière

Le projet WACA ResIP vient d'amorcer une phase cruciale

Le Projet d'investissement de résilience des zones côtières en Afrique de l'ouest-Togo (WACA ResIP-Togo) qui court ...

PAGE 10

Energie

Des accords signés pour apporter de l'électricité aux populations

Au cours de sa visite officielle du 7 au 9 avril en France, la délégation togolaise conduite par le chef de l'Etat Faure Gnassingbé a signé deux accords pour le déploiement de l'électricité. Ces accords rentrent dans le cadre de la stratégie d'électrification du pays.



PAGE 5

	SOMMAIRE	Banque La BOAD réalise une obligation durable historique  P 5	Théâtre / « Ma rivale, la mitraille » Et l'amour pour la mitraille prit le dessus  P 9
---	------------------------	--	--

Echos des Bénéficiaires des produits FNFI / Témoignages de Mme Sekpla Abla

«Je m’en sors très bien avec mes clientes que je fidélise progressivement»

Dans ce nouveau numéro de votre rubrique “Echos des Bénéficiaires des Produits FNFI”, votre Journal Togo Matin vous conduit à Lomé pour partager avec vous les témoignages de Madame Sekpla Abla, bénéficiaire du Produit “Accès des Jeunes aux Services Financiers” (AJSEF) du Fonds National de la Finance Inclusive (FNFI). Reportage...

Lomé, quartier Togo 2000, sur la nouvelle voie principale qui mène à l'Aéroport International Gnassingbé Eyadema de Lomé, nous nous rendons dans un atelier de couture pour y rencontrer la patronne des lieux. Très jeune, moins de la trentaine, SEKPLA Abla, fait partie des jeunes artisans qui ont très tôt mis les chances de leurs côtés afin de bien entreprendre dans la vie. Un atelier assez simple, avec une machine à coudre et une machine à surfiler, Abla s'emploie depuis bientôt cinq ans à accomplir avec joie et bonne humeur les tâches que lui confient ses clientes.

« Depuis toujours, j'ai toujours rêvé d'apprendre le métier de couture. J'aime bien ce métier, dessiner des modèles et donner corps à des tissus ou à des pagnes afin qu'ils reflètent les désirs de mes clientes, pour moi c'est quelque chose de très sensationnel. J'ai donc appris le métier chez une professionnelle ici à Lomé pendant trois bonnes années. Après l'obtention de mon diplôme, il me fallait nécessairement ouvrir un

atelier afin de pouvoir y mener tranquillement mes activités. J'avais donc besoin d'un appui financier ».

Des microcrédits que le FNFI à travers ses Prestataires de Services Financiers (Institutions de Microfinance) octroie aux personnes qui en font la demande dans l'optique de les aider à démarrer ou consolider l'exercice d'une petite activité génératrice de revenus, notre interlocutrice a trouvé le créneau idéal pour se lancer dans son business. Sans hésiter et sans perdre le temps, elle se rend auprès d'une Institution de Microfinance partenaire pour se renseigner davantage sur les différents produits qu'offre le FNFI.

« Je me suis rendu auprès de ECHOPPE Togo car c'est une institution dont j'entends beaucoup parler dans le partenariat avec le FNFI et bon nombre de groupements de femmes disent du bien de cette institution. Une fois arrivé, j'ai été renseignée sur les différentes possibilités que j'avais d'obtenir un microcrédit. Quand je leur ai dit que j'étais couturière et que j'avais besoin d'un



Mme Sekpla Abla

coup de main pour pouvoir ouvrir mon atelier, ils m'ont tout de suite indiqué que le crédit AJSEF est le crédit qui est dédié aux artisans. Il me revenait alors pour pouvoir avoir ce microcrédit de me constituer en groupe solidaire avec d'autres personnes dans le besoin, des personnes que je connais très bien et dont les capacités de remboursements des crédits sont avérées. Fort heureusement dans mon quartier, je connaissais beaucoup de mes camarades qui étaient dans le même cas que moi et en attente d'obtenir un microcrédit pour aller de l'avant. C'est donc naturellement que mes amies et moi nous nous sommes

constituées en groupe solidaire et nous sommes repartis voir ECHOPPE TOGO. Cette dernière nous a ensuite mis en relation avec un Prestataire de Service Technique qui a renforcé nos capacités en gestion de crédit. La formation à durer trois jours et a été très bénéfique pour nous. »

Après avoir franchi avec succès toutes les étapes pré-déblocage de crédit, notre interlocutrice est plus que sûre désormais que le microcrédit AJSEF lui permettra de prendre son destin en main avec l'ouverture de son atelier de couture. Un atelier qu'elle a rêvé pendant des années

d'ouvrir afin de mettre son savoir-faire et talent en œuvre.

« Je n'ai pas beaucoup patienté avant d'obtenir la première tranche de crédit AJSEF. J'ai obtenu auprès de ECHOPPE Togo la somme de 300.000 FCFA. Avec cette somme, je me suis dotée de ce petit kiosque et j'ai acheté deux machines, dont l'une à coudre et l'autre à surfiler. Le reste des ressources m'a permis d'acheter une petite table. Je me suis alors mis très vite au travail et j'ai commencé à recevoir quelques clientes, vu que je suis dans un quartier bien populaire et animé. Comme vous pouvez le constater aujourd'hui je m'en sors très bien avec mes clientes que je fidélise progressivement. Je me suis bien organisée également pour le remboursement. A chaque recette que j'enregistre, je dégage une petite marge que je mets de côté pour pouvoir honorer mes engagements vis-à-vis du remboursement le moment venu. Je suis pratiquement à la fin du remboursement du premier cycle de crédit et je compte aussitôt faire la demande pour pouvoir bénéficier du second cycle. Ce dernier me servira à agrandir un tout petit peu mon atelier. »

KD

Ceci est un programme du ministère chargé de l'inclusion financière et de l'organisation du secteur informel



	Récépissé N° 0522/31/03/15/HAAC Edité par DIRECT MEDIA RCCM N° TG_LOM 2015 B 1045 BP : 30117 Lomé - Togo Tél : (+228) 22 25 02 23 / 90 15 39 77 / 97 87 12 42 Facebook: togomatin E-mail : atogomatin@gmail.com Site web: www.togomatin.tg Tw: @togomatin1 Mson de la Presse: Casier N° 53 Siège Cacavéli: 04, Rue Satelit, 3e Mson avant Groupe Cafper	Directeur de publication : Motchosso Kodolakina Secrétaire de rédaction : Rachidou Zakari Responsable web: Carlos Amevor Comité de rédaction: Françoise Dasilva Alexandre Wémima Edem Dadzie	Félix Tagba Edodji Nadia Attipoe Edem Kodjo Responsable administrative: Gloria Léma Yagla Service commercial: DIRECT AGENCY Tél:(+228) 70 00 47 73 / 97 73 00 00	Graphiste: Eros Dagoudi Imprimerie: Direct Print Distribution : TogoMatin Tirage : (2000 exemplaires)
---	--	--	---	--

DERNIERES HEURES

... côtière, cherche à élaborer le schéma directeur d'aménagement du littoral pour une meilleure gestion de ce trésor national. Dans les jours qui ont suivi cette sortie de Jean-Pierre Fabre, le Dr Adou Rahim Alimi Assimiou, coordonnateur du projet WACA a fait une sortie médiatique pour expliquer que cela n'avait rien à avoir avec le projet dont il assure la gestion. Malgré cela, la confusion se poursuit. Cela oblige donc l'Unité de gestion du projet WACA à poursuivre ses explications. « Cette initiative n'est pas liée au projet WACA. Il faut plutôt le lier au projet d'élaboration du schéma directeur du littoral. Le nouveau ministère chargé de la protection côtière a en charge d'élaborer un schéma directeur pour le littoral. Cela permettra une occupation rationnelle du littoral. Cela permettra aussi d'identifier au niveau de la côte, les espaces où on peut faire de la valorisation foncière, les espaces où on peut construire certaines infrastructures. Le projet de déguerpissement ne regarde vraiment pas le projet WACA, mais, cela couvre l'ensemble de l'espace où intervient le projet WACA ». « Dans le cadre du projet WACA, s'il faut déplacer des populations, une étude d'impacts environnementales et sociales sera faite et tout un processus sera suivi pour que cela se fasse dans les normes », a ajouté le coordonnateur. Comme l'a dit ce dernier, le projet WACA intervient sur le littoral et accompagne plusieurs initiatives dont l'assainissement de la plage par l'Agence nationale d'assainissement et de salubrité publique (Anasap). Et le ministère dirigé par Kokou Edem Tengue, est à la manœuvre tant en ce qui concerne le projet d'élaboration du schéma directeur du littoral (donc du déguerpissement), mais aussi, au niveau du projet WACA en collaboration avec le ministère de l'Environnement et des Ressources forestières.

Edem Dadzie

Lutte contre le chômage

Le Premier ministre Victoire Tomégah-Dogbé lance le Haut

Réélu pour les cinq prochaines années, le président de la République, Faure Gnassingbé, a axé son nouveau mandat sur le capital humain et le social. Malgré la crise pandémique à coronavirus à laquelle le pays est confronté depuis le 06 mars 2020, soit plus d'un an maintenant, le président togolais n'a pas perdu de vue son mandat social. C'est dans cette perspective que la cheffe du gouvernement togolais, Victoire Tomégah-Dogbé, a présidé hier 13 avril 2021, la première session inaugurale du Haut conseil pour l'emploi des jeunes (HCEJ).

La question de la lutte contre le chômage et le sous-emploi des jeunes a toujours été une préoccupation majeure au Togo. Face à cette situation, «le gouvernement a initié la mise en œuvre de divers programmes qui visent essentiellement trois objectifs : le renforcement de l'employabilité des jeunes, l'autonomisation économique des jeunes et le renforcement de leurs capacités entrepreneuriales », a expliqué Victoire Tomégah-Dogbé.

Les travaux sont placés sous le thème : « Entreprises jeunes du 21ème siècle dans les tourbillons de la Covid-19 ». En effet, selon les chiffres avancés par la présidente du Haut conseil pour l'emploi des jeunes, le Togo, grâce à ses actions diverses présente un des plus faibles taux de chômage dans la sous-région. De 6,5% en 2011, il est passé de 3,9 en 2018 dans la population globale et de 8,1% à 6,8% dans la population jeune. Cette session inaugurale, véritable cadre

d'échange et de partage d'expérience entre les acteurs multisectoriels intervenant dans la promotion de l'emploi des jeunes, a permis de lancer officiellement les travaux des pôles thématiques. «La question de l'emploi des jeunes est une question impérieuse pour un pays comme le Togo. Et le Gouvernement a déclaré la guerre au chômage et au sous-emploi depuis plusieurs années à travers différents mécanismes et structures mis en place », a indiqué la ministre du Développement à la base, de la Jeunesse et de l'Emploi des Jeunes, Myriam Dossou-d'Almeida. Pour ce faire, le gouvernement a lancé au cours de cette session, la plateforme "Leleng", une application mobile à télécharger et le www.

jeunes.gouv.tg, dédiée à la jeunesse. Elle aborde et ouvre un horizon large en cette période de Covid pour les jeunes où ils trouveront des solutions d'emplois, d'orientations et de formations. Victoire Tomégah-Dogbé a souligné l'importance pour les décideurs, les partenaires et les acteurs privés d'améliorer les politiques d'emplois des jeunes en mutualisant leurs efforts pour un "pacte social" rénové au service de l'emploi des jeunes. «Après quelques années d'existence, nous devons saisir l'opportunité de cette première réunion du Haut conseil, pour non seulement encourager les résultats obtenus, mais aussi définir des perspectives qui nous permettront de donner plus d'opportunités aux

jeunes de jouer pleinement leur rôle de moteur de croissance de notre pays », a fait comprendre la présidente du HCEJ. Le Haut conseil est l'organe central de la Coalition nationale pour l'emploi des jeunes créé en août 2016. Il a pour missions de veiller au respect des orientations générales de l'Etat en matière d'emploi des jeunes; d'apprécier les stratégies proposées par le secrétariat permanent de la coalition; d'étudier et proposer à l'endroit du gouvernement et des partenaires des orientations nécessaires et des cibles nouvelles en vue d'assurer une meilleure efficacité de la coalition ; d'approuver le rapport de sélection des partenaires stratégiques et les programmes d'activités.

Attipoe Edem Kodjo

Mésententes politiques

Abass Kaboua s'en prend de nouveau à son « ami » Fabre

L'histoire d'amour entre les deux frères ennemis Abass Kaboua et Jean-Pierre Fabre n'est pas près de prendre fin. Le président du Mouvement des républicains centristes (MRC) lors d'une sortie médiatique lundi dernier n'a pas du tout été tendre avec le maire du Golfe 4, président de l'Alliance nationale pour le changement (ANC), Jean-Pierre Fabre.

Abass Kaboua ne semble pas avoir fini de régler les comptes à son « ami » Jean-Pierre Fabre. Comme il l'a promis, il le surveille comme de l'huile sur le feu. La cohabitation décevante passée au sein du Collectif sauvons le Togo (CST) lui a définitivement laissé un goût amer. La dernière sortie médiatique de l'ancien chef de file de l'opposition semble l'avoir piqué au vif le poussant à s'exprimer, après son collègue député Gerry Taama. Dans un de ses propos, le maire du Golfe 4 faisait

apparemment comprendre qu'il revenait à lui et à ses alliés d'authentifier ceux qui font réellement partie de l'opposition togolaise. Pas du tout appréciable pour les autres partis politiques dont le MRC qui se réclame de l'opposition parlementaire. C'est donc la réponse du berger à la bergère. Monsieur Kaboua n'a rien trouvé d'autre que de s'attaquer au bilan de Fabre après presque deux ans à la tête de la mairie du Golfe 4. « Lors des élections locales, il a fallu qu'il fasse des



Abass Kaboua

gymnastiques pour devenir maire de la commune du Golfe 4. Comme quoi, on lui a taillé la plus riche des 117 communes que compte le Togo. Depuis 2 mois, l'Etat lui a versé près d'un milliard et

demi de francs F CFA, qu'a-t-il fait de Bè et Amoutiévé ? Nous voulons parler de la salubrité dans ces quartiers », a-t-il déclaré. « Une élection s'approche et je vais encore ridiculiser

proprement son parti. A l'heure où je vous parle, le premier parti de Danyi, c'est le MRC », a ajouté le président du MRC.

La rédaction

REQUETE



A MONSIEUR LE PRESIDENT
DU TRIBUNAL DE COMMERCE

LOME

La BANQUE ATLANTIQUE TOGO SA, Société Anonyme avec conseil, au Capital Social de DIX MILLIARDS SIX CENT DIX NEUF MILLIONS DEUX CENT SOIXANTE MILLE FRANCS (CFA 10.619.260.000), Société de Droit Togolais, enregistrée en 2005 au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier du TOGO (RCCM) sous le numéro TOGO-LOME 2005 B 0336, titulaire de l'Agrément T 0138J, ayant son siège social à Lomé, place du petit marché, Rue Koumoué, 01 BP. 3256 Lomé-Togo Tél. (00228) 22-20-88-92 / 22-23-08-00 / Fax. (00228) 22-20-88-93, agissant, poursuites et diligences de son Directeur Général, demeurant et domicilié audit siège ;

Assistée de Maître Foili Jean DOSSEY, Avocat à la Cour, demeurant et domicilié à Lomé, 14 Rue des Sabliers, 01 B.P. 472 - Tél. : (00228) 22-20-60-01- Fax. : (00228) 22-20-60-02, e-mail : fdossey@hotmail.com, Lomé- TOGO en l'Etude de qui domicile est élu pour les présentes et leurs suites;

A
L'HONNEUR DE VOUS EXPOSER,
MONSIEUR LE PRESIDENT:

Que suivant conventions de compte courant en dates des 06 Octobre 2015, 20 Novembre 2016, et 06 Mai 2019, tous passés devant Notaire, la Banque Atlantique Togo SA a consenti à la Société GROUPE PAPA SOHOUN SARL divers concours financiers d'un montant total de TROIS CENT MILIONS DE FRANCS (CFA 300.000.000) ;

Que pour sûreté et paiement de ces divers concours financiers, des garanties et supports ont été donnés à savoir :

- Hypothèque de 2^{ème} rang à hauteur de SOIXANTE CINQ MILLIONS DE FRANCS (CFA 65.000.000) sur le titre foncier N°30118 RT, appartenant à Monsieur AMUZU Koffi;
- Engagement ferme de domiciliation des recettes de vente.
- Caution personnelle et solidaire de Madame MESSANH Kossi Tony à hauteur de QUATRE CENT CINQUANTE MILLIONS DE FRANCS (CFA 450.000.000).
- Signature de billet à ordre.

Que très tôt, la débitrice a commencé par accumuler plusieurs impayés ;

1

ORDONNANCE N° 059 /2021

Nous Amenyo Kudzo AKUATSE, Président du Tribunal de Commerce de Lomé ;

Vu la requête qui précède, les motifs y exposés suffisamment justifiés ;

Vu les pièces jointes notamment :

- Copie des conventions de compte courant des 06 Octobre 2015, 20 Novembre 2016 et 06 Mai 2019 ;
- Procès-verbal de recherches infructueuses en date à Lomé du 11 Novembre 2020;
- Attendu que la demande de la Banque Atlantique Togo SA est fondée, qu'il y a lieu d'y faire droit ;

En conséquence,

-Vu l'article 58 portant Code de Procédure Civile Togolais ;

Autorisons la requérante à faire publier dans le journal TOGOMATIN copie de la lettre de clôture juridique de compte adressée à la Société GROUPE PAPA SOHOUN SARL.

Disons que la présente ordonnance est exécutoire sur minute et avant enregistrement et qu'il nous en sera référé en cas de difficultés.

Fait en notre Cabinet au Palais de Justice de Lomé, le 04 FEV 2021

LE PRESIDENT DU TRIBUNAL


Amenyo Kudzo AKUATSE

3

Que pire, le siège de la Société débitrice n'était plus à l'adresse connue, et son Gérant, Monsieur MESSANH Kossi Tony injoignable, comme le prouve le procès-verbal de recherches infructueuses de Maître Rémy Yawo M. EKLOU Huissier de justice à Lomé en date du 11 Novembre 2020 (Pièce N°1) ;

Qu'à ce jour, elle reste devoir à la BAT SA en principal une somme de DEUX CENT SOIXANTE QUATORZE MILLIONS HUIT CENT DIX HUIT MILLE QUATRE VINGT QUATORZE FRANCS (CFA 274.818.094)

Que le compte courant ouvert dans les livres de la requérante n'enregistrant plus de mouvement, elle s'est trouvée dans l'obligation de clôturer ledit compte ;

Que cependant la requérante éprouve de sérieuses difficultés pour notifier ladite clôture de compte au débiteur qui est introuvable;

Que même le siège Société GROUPE PAPA SOHOUN SARL censé se trouver à Lomé quartier Bè, Rue Augustino de SOUZA n'est plus à ladite adresse;

Que parti à son adresse secondaire à Glé dans la préfecture de l'OGOU, tout a été fermé sans autre forme d'indication ;

Qu'elle a appris que le Gérant de cette société est actuellement sous le coup d'une poursuite pénale et aurait pris la clé des champs ;

Qu'actuellement, aucune adresse ne lui est connue ;

Que cependant aux termes des dispositions de l'article 58 portant Code de Procédure Civile Togolais, «lorsque la partie destinataire n'a domicile ni résidence connus, la notification s'opère par affichage à la porte principale de l'auditoire du Tribunal compétent et par insertion dans un journal ou périodique de diffusion nationale ou locale désignée par le Juge»;

Qu'il y a lieu autoriser la requérante à faire publier la lettre de clôture de compte courant dont s'agit dans l'une des périodiques de diffusion nationale ou locale et ce conformément à l'article 58 portant Code de Procédure Civile Togolais;

C'EST POURQUOI

La requérante sollicite qu'il vous plaise Monsieur le Président bien vouloir prendre une ordonnance à cet effet.

SOUS TOUTES RESERVES
ET CE SERA JUSTICE

Présentée à Lomé, le 03 Février 2021

Pour l'exposante,


LE CONSEIL
R.P. 472
Tél: 22 20 60 01
Fax: 22 20 60 02
Avocat à la Cour 14 Rue des Sabliers

2

BANQUE ATLANTIQUE



Lomé, le 08 AVR 2021

GROUPE PAPA SOHOUN SARL
BP : 62044 Lomé
Tél : 90 18 10 05
ATAKAME-TOGO

N/Réf : 1438 /21/BATG/DE/DO

Objet : Clôture de votre compte.

ATTN: Monsieur MESSANH Kossi Tony

Monsieur le Gérant,

Suivant courrier en date du 24 août 2020, vous avez été invité à un arrêté contradictoire du compte N°40110800009 ouvert au nom de la Société GROUPE PAPA SOHOUN dans nos livres. Cette correspondance est restée sans suite jusqu'à ce jour.

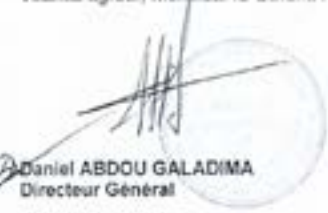
Par la présente, la banque vous annonce son intention de rompre toute négociation commerciale avec vous et de procéder à la clôture juridique du compte sus cité ; le solde en devenant immédiatement exigible.

Pour mémoire, les engagements de la Société GROUPE PAPA SOHOUN s'élèvent à ce jour à F CFA 274 818 094 (deux cent soixante quatorze millions huit cent dix huit mille quatre vingt quatorze) en principal sauf erreur ou omission et sous réserve des intérêts et frais de recouvrement à échoir.

Vous voudriez bien nous restituer dans les plus brefs délais, les instruments de paiement qui pourraient encore être en votre possession.

Vous disposez d'un délai de trente (30) jours pour adresser à la Banque toute protestation relative à l'arrêté de ce compte.

Veillez agréer, Monsieur le Gérant, l'expression de nos salutations distinguées.


Daniel ABDOU GALADIMA
Directeur Général

Banque Atlantique Togo
S.A. au capital social de 10 619 260 000 FCFA - RCCM TOGO-LOME 2005 B0336 - CDE N°1000105320 - Agrément N° T0108
Siège social : Place du Petit Marché - Rue Koumoué - 01 BP 3256 Lomé
Tél : +228 22 20 88 92 - Fax : +228 22 20 88 93 - E-mail : info@batg@banqueatlantique.tog - www.banqueatlantique.tog

4

Energie

Des accords signés pour apporter de l'électricité aux populations

Au cours de sa visite officielle du 7 au 9 avril en France, la délégation togolaise conduite par le chef de l'Etat Faure Gnassingbé a signé deux accords pour le déploiement de l'électricité. Ces accords rentrent dans le cadre de la stratégie d'électrification du pays.

En France, deux accords ont été passés entre les autorités togolaises et françaises. Le premier accord est en cours de finalisation. Il concerne le déploiement des lampadaires solaires par la société Sunna Design. 50 000 lampadaires solaires devront être déployés. Par rapport à cette initiative, le Togo pourrait bénéficier d'un financement de 26,2 milliards FCFA. Le deuxième accord concerne un prêt de

40 millions d'euros de l'Agence française de développement (AFD). Le pays bénéficiera également de deux subventions de 15 millions d'euros chacune, de la banque allemande KfW et de l'Union européenne. La convention avec l'AFD s'inscrit dans le cadre du Projet d'extension du réseau électrique dans les centres urbains du Togo (Perecut). « Au Togo, la lutte contre la précarité énergétique constitue un levier de développement

prioritaire du gouvernement que le groupe AFD est fier de soutenir au service des populations et des acteurs économiques. Conçu dans le cadre d'un effort européen, avec le cofinancement de l'Union européenne et de la KfW, le projet Perecut contribuera à réduire les déséquilibres territoriaux par l'extension du réseau électrique de plus de 50 centres urbains, en particulier dans le nord du pays, tout en favorisant des vecteurs énergétiques moins émissifs. Cette double vocation environnementale et sociale est un témoignage très concret des



La délégation togolaise (à droite) en face à la délégation française

engagements « 100 % lien social » et « 100 % accord de Paris » de l'AFD », a indiqué le directeur général de l'AFD, Rémy Rioux. L'initiative permettra de réhabiliter et d'étendre les réseaux de distribution de 53 centres urbains du Togo.

Plus de 100 000 ménages, soit plus de 500 000 personnes seront touchés. Il s'agira à travers ce projet de réduire les inégalités liées à l'accès des services de base par les populations.

Félix Tagba

Banque

La BOAD réalise une obligation durable historique

La Banque ouest africaine de développement (BOAD) a émis une obligation durable inaugurale de 750 millions d'euros sur 12 ans. Il s'agit de la première transaction en euro de cette banque et de la première obligation durable d'un émetteur africain.

Cette transaction est une bonne nouvelle à la fois pour la BOAD et la région de l'Afrique subsaharienne. D'après la Banque, elle témoigne du statut de région en développement rapide de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (Uemoa), ainsi que du rôle clé de la BOAD dans la promotion de cette croissance. La BOAD s'est engagée dans une démarche formalisée de responsabilité sociale des entreprises (RSE) depuis 2018, avec l'ambition

de créer de la valeur durable pour toute la sous-région et a mis en place une politique RSE. Dans son nouveau plan stratégique 2021-2025, l'institution compte devenir « la banque de référence pour un impact durable sur l'intégration et la transformation de l'Afrique de l'ouest ». D'après des chiffres rendus publics par la Banque ouest africaine de développement, cette émission d'obligations durables a attiré plus de 260 investisseurs à travers le monde, dont 40%



Le siège de la BOAD à Lomé

provenant du Royaume-Uni. Elle s'inscrit dans un cadre d'obligations durables, appelant la BOAD à financer des projets à fort impact social et environnemental.

La banque précise que le produit de cette émission viendra renforcer sa capacité à investir dans des secteurs prioritaires tels que l'agriculture et la

sécurité alimentaire, les énergies renouvelables, les infrastructures de base, la santé, l'éducation et le logement social.

Félix T.

Promotion de l'investissement

Le Togo signe un accord avec Singapore Corporation Entreprise

Le ministère de la Promotion de l'investissement a signé un accord mardi 13 avril à Lomé avec Singapore Corporation Entreprise (SCE). L'objectif est de promouvoir les investissements et le climat des affaires.

Cet accord de partenariat prévoit un accompagnement dans la promotion des investissements sur des secteurs clés comme l'agro-industrie, le développement de zones industrielles, le digital, et les infrastructures, a indiqué le ministère de la Promotion de l'investissement.

«Ce cadre de coopération entre la SCE et le Togo n'est pas nouveau. Notre souhait est de renforcer cette dynamique et voir

la décupler. Il appartient aux parties prenantes de mener des actions pour concrétiser cet accord », a indiqué la ministre de la Promotion de l'investissement, Rose Mivedor.

SCE est créé par le ministère du Commerce et de l'Industrie et le ministère des Affaires étrangères de Singapour. Il travaille en étroite collaboration avec des ministères et conseils statutaires de Singapour, afin de définir et d'adapter



Rose Mivedor signant l'accord

les solutions possibles des gouvernements pour répondre aux besoins étrangers et les aider à

atteindre leurs objectifs de développement.

En signant cet accord de coopération avec Singapore Corporation Entreprise, le Togo pourra bénéficier de l'expertise singapourienne sur différents projets. A l'heure où le Togo recherche des investissements pour réaliser la feuille de route du gouvernement et le Plan national de développement (PND), la signature de cet accord de coopération pourra contribuer à la réalisation de ces initiatives. Les opérateurs économiques togolais pourront également tirer profit de ce partenariat.

F.T.

Cohésion sociale

De la diversité à la politique culturelle au Togo

Le 2 novembre 2001, l'Unesco a adopté sa déclaration universelle sur la diversité culturelle. Elle reconnaît, pour la première fois, la diversité culturelle comme "héritage commun de l'humanité" et considère sa sauvegarde comme étant un impératif concret et éthique inséparable du respect de la dignité humaine. Suite à cela, l'Assemblée générale des Nations unies a dédié le 21 mai à la "Journée mondiale de la diversité culturelle pour le dialogue et le développement" afin d'approfondir nos réflexions sur les valeurs de la diversité culturelle pour apprendre à mieux "vivre ensemble". C'est la raison pour laquelle l'Unesco a fait appel aux Etats membres et à la société civile pour célébrer cette journée en y associant le plus grand nombre d'acteurs et de partenaires. Le Togo a répondu à cet appel avec une politique culturelle.

Du dialogue mutuel au-delà des divergences



Danses traditionnelles, une des identités culturelles au Togo

En faisant du 21 mai la "Journée mondiale de la diversité culturelle pour le dialogue et le développement", l'ONU donne une orientation importante en plaçant le dialogue mutuel au-delà du sexe, de l'âge, de la nationalité, de l'appartenance culturelle et de la religion, au centre de tous les efforts pour parvenir à un monde de paix, capable de faire face à l'avenir. « Seul le dialogue peut servir de base à une société pluraliste et culturelle », a déclaré Elisabeth Müller, secrétaire générale de l'Unicef suisse à l'intégration, de même que la compréhension mutuelle entre les cultures, jouent là un rôle essentiel. Avec l'adoption, en septembre 2015 de l'Agenda 2030 pour le développement durable par les Nations unies et la résolution A/C.2/70/L.59 sur la culture et le développement durable adoptée par l'assemblée générale de l'ONU en décembre 2015, le message de la Journée mondiale de la diversité culturelle pour le dialogue et le développement

est plus important que jamais. Le meilleur moyen de réaliser les 17 objectifs de développement durable est de s'appuyer sur le potentiel créatif des diverses cultures du monde, et d'engager un dialogue permanent afin d'assurer que tous les membres de la société bénéficient du développement durable. La Journée mondiale de la diversité culturelle pour le dialogue et le développement est une occasion de promouvoir la culture et de mettre en évidence l'importance de sa diversité, comme un vecteur d'inclusion et de changement constructifs. Cette journée est une opportunité pour célébrer les multiples formes de la culture, matérielles et immatérielles, des industries créatives à la diversité des expressions culturelles, et de réfléchir sur la façon dont celles-ci contribuent au dialogue, à la compréhension mutuelle, et aux vecteurs sociaux, environnementaux et économiques de développement durable. Chacun est convié

à participer et à promouvoir les valeurs de la diversité culturelle, du dialogue et du développement partout dans le monde. « Le 21 mai, journée mondiale de la diversité culturelle pour le dialogue et le développement, l'Unesco encourage les personnes du monde entier à se joindre à

elle pour célébrer la diversité culturelle et pour défendre les moyens de la protéger et de la promouvoir dans sa propre communauté. Ainsi, tous seront pris en compte et personne ne sera laissé sur le côté », a affirmé en 2018, Audrey Azoulay, directrice générale de Unesco en 2018.

La diversité culturelle au Togo, des étapes de combat

1989 : Une pression croissante s'exerce sur les Etats lors des négociations d'accords internationaux de commerce afin qu'ils renoncent à leur droit d'appliquer des politiques culturelles et libéralisent leur marché de la culture.

1993 : lors des négociations de l'Accord général sur le commerce et les services, (AGCS), les œuvres de l'esprit, comme les œuvres cinématographiques et audiovisuelles, figurent dans la catégorie juridique « services ». Plusieurs pays insistent pour exclure la culture des négociations à l'OMC et une grande majorité s'entend pour ne pas prendre d'engagements de libéralisation pour les services cinématographiques ou audiovisuels.

renoncent à leur droit d'adopter des politiques culturelles.

1998-1999 : des professionnels de la culture et autorités politiques se mobilisent pour que soit mis en place un instrument juridique international capable de contrebalancer les accords de libre-échange. Cet instrument affirmera le droit des Etats de définir et de mettre en œuvre leurs propres politiques culturelles.

2001: adoption de la Déclaration universelle de l'Unesco sur la diversité culturelle. Proclamation de la « Journée mondiale de la diversité culturelle pour le dialogue et le développement » : 21 mai.

2002: début des négociations à l'Unesco en vue de l'adoption de la Convention.



Cyriaque Noussouglo

1995 : de nouvelles négociations multilatérales sont engagées: Accord multilatéral sur l'investissement (Ami), sous l'égide de l'OCDE, abandonné en 1998, celles entamées à l'OMC au sommet de Seattle, puis en 2001 à Doha. Des négociations bilatérales sont également amorcées, par les Etats-Unis notamment, faisant pression sur de nombreux pays afin qu'ils

2005 : la Convention pour la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles est adoptée à l'Unesco le 20 octobre. Changement de donne : pour la première fois, les pays qui œuvrent en faveur des politiques culturelles n'ont plus à être sur la défensive autour de la table des négociations. Ils peuvent désormais passer à l'offensive.

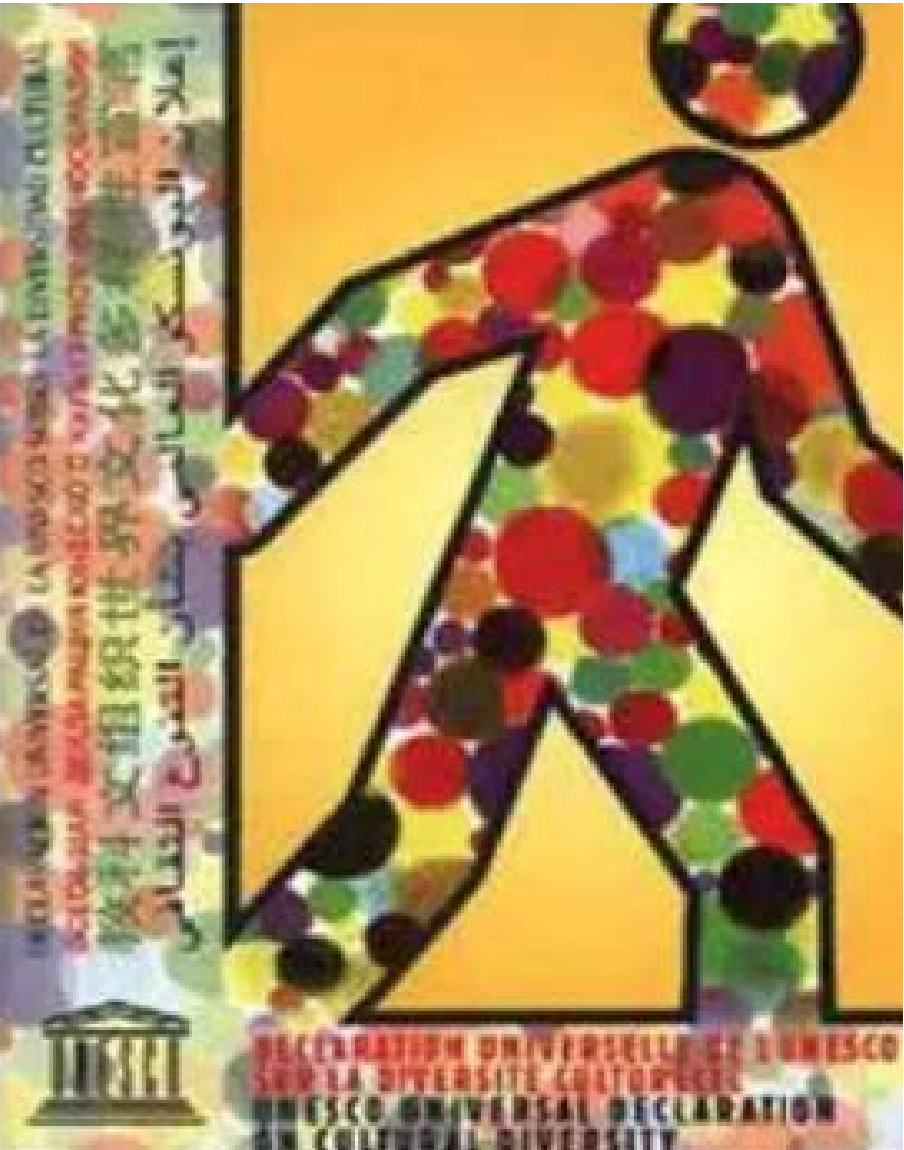
2007 : entrée en vigueur de la Convention le 18 mars 2007. Trois mois plus tard, les 56 États l'ayant ratifié se réunissent à Paris pour la première Conférence des Parties, afin d'entamer le travail de mise en œuvre.

2008 : nouveau départ. Pour que la Convention offre tout son potentiel, les États doivent maintenir leurs engagements et atteindre les objectifs édictés. Le secteur de la culture doit

impérativement demeurer mobilisé et participer à la mise en œuvre de la Convention. La Convention adoptée le 20 octobre 2005 par l'Unesco sert d'instrument politique et juridique international pour protéger et promouvoir la diversité des expressions culturelles et équivaut en droit aux autres accords internationaux.

Source: Togocultures

Mise à contribution des Togolais pour la préservation du patrimoine culturel immatériel



Homme à plusieurs cultures

À l'initiative du ministère de la Culture et de la commission nationale du patrimoine culturel, des ateliers régionaux seront organisés de septembre à octobre 2018, en vue de sensibiliser la population togolaise sur la mise en œuvre de la convention de l'Unesco portant sur le patrimoine culturel immatériel (PCI). Le Togo a été élu en juin dernier au comité intergouvernemental de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel de l'Unesco pour la période 2018-2022, en représentation de l'Afrique. En effet, le patrimoine culturel immatériel comprend non seulement les monuments ou objets mais aussi les traditions ou expressions vivantes héritées des ancêtres, les arts du spectacle, les pratiques sociales,

les rituels et événements festifs, les connaissances et le savoir-faire issus de l'artisanat traditionnel. Facteur déterminant pour la promotion de la diversité culturelle face à la mondialisation croissante, le patrimoine culturel immatériel doit être préservé à travers les âges avec le concours des populations. C'est d'ailleurs ce qui explique la tenue de ces ateliers régionaux afin de susciter l'implication des populations. Notons que dans le cadre de la valorisation de ce patrimoine culturel immatériel, le Togo a recensé en tout 75 danses traditionnelles, une centaine de contes et proverbes ainsi que des rites et des cérémonies propres à chaque localité.

Source: Togo tribune

Politique culturelle du Togo



Le 30 mars 2011, le document de politique culturelle du Togo a été adopté en Conseil des ministres, dotant ainsi le Togo d'un outil précieux pour conduire à bon port l'action culturelle. Ce nouveau départ est venu rompre définitivement avec les actions quotidiennes du coup par coup qui caractérisaient naguère la mise en œuvre de toute la culture togolaise. Le document de Politique culturelle du Togo comporte 85 pages et est subdivisé en 07 chapitres, tous chapeautés par un préambule qui annonce d'emblée que chaque homme pris dans son environnement global doit être acteur et bénéficiaire du développement; tout développement prend nécessairement ses fondements dans la culture, parce que la dynamique socio-culturelle et économique d'un pays est fortement dépendante de la créativité, la diversité culturelle et la dynamique éducative de ses habitants. Le développement implique que les objectifs assignés à la croissance économique et au progrès social prennent en compte les facteurs culturels et environnementaux qui ont un impact décisif sur la qualité de vie. La diversité des expressions culturelles concourt à l'enrichissement de la culture dans toute la diversité du pays; cette diversité assumée est facteur de cohésion sociale, d'équilibre, de paix et de renforcement de l'unité nationale; elle contribue à construire une nation sur des

bases solides et consensuelles. La République togolaise estime en conséquence qu'à l'instar des autres secteurs de la vie et de l'activité nationale, il est nécessaire de disposer d'une politique publique de la culture qui soit à la fois robuste et bien rivée aux autres programmes nationaux de développement. Pour l'élaboration et la mise en œuvre de cette politique et de cette stratégie culturelles, la République togolaise a pris en compte au niveau national, les aspects culturels de la Constitution de la République togolaise et les facteurs de mobilisation contenus dans l'Hymne national. Moins de 5 ans après l'adoption de la politique culturelle, un plan stratégique et décennal de mise en œuvre de cette politique a vu le jour, réglementant ainsi avec des indicateurs de performance réalistes et réalisables à court, moyen et long terme, traduisant ainsi dans les faits la vision globale de la politique culturelle togolaise. Le plan stratégique national et décennal de l'action culturelle au Togo, entièrement financé par l'Unesco est le fruit d'un processus de large consultation de tous les acteurs du développement national qui a fortement impliqué les acteurs culturels, les acteurs institutionnels, les associations à caractère culturel, les syndicats et journalistes culturels, les hommes de culture, les chercheurs, les entrepreneurs culturels, les universitaires.

Source: Unesco

Cette journée donne l'occasion de mieux connaître et apprécier ce que nous devons aux autres cultures, et à prendre la mesure de la diversité de leurs apports, de leur unicité, de leur complémentarité et de leur solidarité. Connaître et reconnaître nos différences, les respecter en ce qu'elles fondent notre propre identité, c'est donner la chance aux siècles qui s'annoncent de s'épanouir enfin hors des conflits

identitaires de tous ordres. La diversité culturelle est un droit humain fondamental. Lutter pour sa promotion c'est lutter contre les stéréotypes et le fondamentalisme culturels. Les autorités publiques sont de plus en plus sensibles à la nécessité de développer le dialogue interculturel, en vue de renforcer la paix, la sécurité, et la stabilité au niveau mondial.

Réalisé par Attipoe Edem Kodjo

AVIS DE DECES



MABALO KOKOURA Malabani
Pasteur de l'Eglise des A/D du Togo
Temple Jehovah Jiré de Tsivé Kogomé (P/Zio)

Le chef canton de Lama-Dessi
Le Chef du village de Tchikawa
Le chef coutumier de Tchikawa à Lomé
Le président de l'Amicale des Ressortissants de Tchikawa à Lomé
Le Révérend DJAKOUTI Mitré, le Président national de l'Eglise des Assemblées de Dieu du Togo
Le Révérend ABOA Kossi Paul, Président de la Région Maritime Nord de l'Eglise des Assemblées de Dieu du Togo
Le Révérend EDJADEGNIMA Tchao, Pasteur principal de l'Eglise des Assemblées de Dieu de Sanguéra Klémé
Le Docteur FLINDJA Douti, Pasteur principal de la Chapelle Internationale de la FATAD/ESTAO
M. MABALO Dikiliwé, doyen de la famille MABALO à Lomé

Les familles MABALO, GNIMINGBA, MADJOSSA, ASSALI, BAKEM à Tchikawa à Lomé et à l'étranger
La veuve AGBA Amba Essow Sidonie
La Collectivité AGBA-ATAKORA-KAGNAYA au Togo et à l'étranger
Les familles parentes, alliées et amies, profondément touchés par les nombreuses marques de sympathie et d'affection que vous leur avez témoignées de diverses manières lors du décès de leur très cher et regretté

MABALO KOKOURA Malabani
Pasteur de l'Eglise des A/D du Togo
Temple Jehovah Jiré de Tsivé Kogomé (P/Zio)

Rappelé à Dieu, le 31 mars 2021 au CHU Sylvanus Olympio de Lomé dans sa 48ème année.

Vous renouvellent leurs sincères remerciements et vous prient de bien vouloir assister ou vous unir d'intention aux obsèques qui se dérouleront suivant le programme ci-après :

PROGRAMME

Jeudi 15 avril 2021
16h-18h : veillée de prières et de chants en la Chapelle internationale de la FATAD/ESTAO

Vendredi 16 Mars 2021
06 h : levée du corps à la morgue du CHU Sylvanus Olympio
08 h : Culte suivi de l'inhumation au cimetière de Yokoè

NB : les cérémonies se dérouleront dans le respect rigoureux des mesures barrières contre la Covid-19.

Quelques ambassades et consulats

- Ambassade des Etats-Unis; Tél: 22 61 54 70
- Ambassade d'Allemagne; Tél: 22 23 32 32
- Ambassade de France; Tél: 22 23 46 40
- Ghana Embassy; Tél: 22 21 31 94
- Ambassade d'Egypte; Tél: 22 21 24 43
- Ambassade du Niger; Tél: 22 21 60 25
- Ambassade de Chine; Tél: 22 22 38 56
- Union Européenne; Tél: 22 53 60 00
- Consulat de Belgique; Tél: 22 21 03 23
- Consulat de France; Tél: 22 23 46 40
- Consulat de Suisse; Tél: 22 20 50 60
- Consulat de Canada; Tél: 22 51 87 30
- Ambassade du Nigéria; Tél: 22 21 60 25
- Ambassade du Gabon; Tél: 22 26 75 63
- Ambassade du Brésil; Tél: 22 61 56 58
- Consulat de Sénégal; Tél: 22 22 98 35
- Consulat du Burkina Faso. Tél: 22 26 66 00
- Consulat du Niger; Tél: 22 22 43 31
- Consulat du Bénin; Tél: 22 20 98 80
- Ordre de Malte; Tél: 22 21 58 11
- RDC; Tél: 90 08 38 53

PHARMACIES DE GARDE (LOME) du 05 au 12 Avril 2021

BOULEVARD	DOULASSAMÉ	90 89 28 49
CENTRE	FACE SGGG	22 21 83 30
AMESSIAME-BE	MARCHÉ DE BÉ	96 32 97 60
OCEANE	RUE DE l'OCAM	96 75 25 02
ESPERANCE	NYÉKONAKPOÉ	22 21 01 28
JUSTINE	TOKOIN HABITAT	22 21 00 04
BON SECOURS	CASSABLANCA	70 45 76 74
LIBERATION	AV.LIBÉRATION	96 80 69 35
ST PAUL	BD. JEAN PAUL IL	22 61 85 08
LE JOURDAIN	TOKOIN WUITI	92 38 30 50
HEDZRANAWÉ	HEDZRANAWÉ	22 26 49 64
KOUESSAN	KÉGUÉ	90 50 48 12
KLOKPE	TOGO 2000	90 53 60 52
J-MIMSHAK	HOUNTIGOMÉ	92 24 42 70
MAWULCE	BÉ-KPOTA	70 45 91 86
MAELYS	BÉ KPOTA	70 44 86 79
ELEBERACA	ADIDOGOMÉ	99 69 89 21
LA REFERENCE	Rte DE KPALIMÉ	70 49 96 47
BONTE	ROUTE DE SEGBE	22 50 74 34
DE LA VICTOIRE	AVÉDJI	99 80 14 09
JAHNAP	A CÔTÉ DE l'EPP GAKLI	96 80 09 29
CONFIANCE	FACE GTA	91 01 33 38
LUMIERE	AGBALÉPEDOGAN	70 43 15 49
GROUPE C	AGBALEPEDOGAN	92 33 49 76
ORCHIDEES	LLEO 2000	70 43 39 49
SOLIDARITE	RUE AVÉDJI	96 80 09 76
ARC-EN-CIEL	AGOÉ-TÉLÉSSOU	70 42 50 00
APOU ANTOINE	AGOÉ-ASSIYÉYÉ	70 41 36 12
MAWUNYO	AGOÉ-SOGBOSSITO	70 42 34 64
LA GRACE	SUN AGIP AGOÉ	90 56 16 81
ST ESPRIT	AGOÉ-NYIVÉ KÉGUÉ	70 40 29 06
ZONGO	TOGBLÉKOPÉ	99 99 22 39
VITAS	AGOÉ ASSIYÉYÉ	22 25 63 43
SATIS	AGOÉ-LOGOPÉ	70 44 85 17
LA BARAKA	AGOÉ LOGOPE	70 41 44 13
AMEN	MARCHÉ ADÉTIKOPÉ	97 18 02 02
ZOSSIME	MARCHÉ DE ZOSSIPÉ	99 99 80 75
ST PHILIPPE	SANGUÉRA	99 99 80 04
BAGUIDA	FACE CMS DE BAGUIDA	70 42 47 77
LA FLAMME D'AMOUR	AGODÉKÉ	70 45 7014

Les bons plans et les bonnes adresses

COURRIER EXPRESS	AGENCE DE COMMUNICATION
DHL (Qtier Nyékonakpoé, 15 78 ; Bd du 13 Janvier, Galerie Tountouli) Tél: 22 21 68 51 EMS TOGO (Tél: 22 26 70 51) FEDEX (276; Bd du 13 Janvier, immeuble FIATA; 1e étage) Tél: 22 21 24 96 TOP CHRONO (Assiganto; Av Sylvanus Olympio) Tél: 22 21 73 68 SDV EXPRESS (Rue du commerce) Tél: 22 22 41 26	AG Partners: Sise à Cassablanca www.couleurafrique.com Larry Event Day (LED) Une agence événementielle, Organisation d'évènement privé et professionnel Communication, Location d'espaces Conseils, Wedding Planner et Décoration Tél/ 22 21 87 80 / Cel: 98 77 40 54 Avenue François Mitterrand rue des Cocotiers
OPERATEURS TELEPHONIQUES	SUPERS MARCHES A LOME
MOOV :Tél. 22 20 13 20 TOGO CELLULAIRE : Tél. 22 22 66 11 TOGO TELECOM : Tél. 22 21 47 14	CONCORDE (Atikoumé; juste à côté de l'UTB RAMCO (Qtier Assivito, Av de la Nouvelle Marche) LE CHAMPION SUPER MARCHÉ (Boulevard du 13 Janvier); Tél: 22 22 74 43
SANTE GENERALISTES	FRUITS ET LEGUMES
DR CORINNE JOULIN-KARKA ; Tél: 22 23 46 77 CLINIQUE BIASA; Tél: 22 21 11 37 CLINIQUE SAINT-RAPHAËL; Tél: 22 25 92 77 CHU TOKOIN; Tél: 22 21 25 01 CHU CAMPUS; Tél: 22 25 47 39 / 22 25 77 68 HORLOGE PARLANTE; Tél: 116 CLINIQUE UNIDIAL spécialisée en Hemodialyse / Tokoin habitat Rue des filaos; Tel 23 36 01 00 / 90 39 45 72	MARCHE ABATTOIR (Juste en face du Super Marche Le Champion) MARCHE DE GOYI SCORE (Juste en face du Super Marche RAMCO) PANIER BIO CENTRE MYTRO NUGNA (Qtier Adidogomé, carrefour des Franciscains), Tél: 91 81 25 38
OU MANGER ET DORMIR A LOME?	DANSE ET COURS DE ZUMBA
HOTEL RESIDENCE « LES ANGES » Qtier : Foréver ; Tél : 90 17 03 30 HÔTEL BALKAN (Qtier Hédranawé) ; Tél : 22 61 30 63 LE MERLOT (Qtier Kassablanca) Tél : 93 05 11 11	AFT : Quartier: Décon. Tél: 97 99 7919 COURS DE CAPOEIRA ; Salle GYM TONIC. Tél : 90 79 79 90 COURS DE ZUMBA : HOTEL RESIDENCE «LES ANGES»; Qtier : Foréver; Tél : 90 17 03 30 COURS DE ZOUMBA (VITAL CLUB, Nana BLAKIME) ; Tél 90 30 38 75 CIE CADAM (Danse traditionnelle africaine) ; Tél : 90 15 39 87 SALSA (Club Salsa 7- Henry Motra) ; Tél : 91 70 61 86
MUSCULATION ET MASSAGE	AVIATION
Le NAUTILUS-FITNESS: HOTEL RESIDENCE « LES ANGES» Tél : 22 26 34 71 / 90 17 03 30 AFT (Africa Fitness Time) Qt: Décon. Tél: 97 99 7919 BODYBUILDING-CLUB (Rue des hydrocarbures) ; Tél: 90 24 10 72 GYM CENTER (Qtier Nyékonakpoé, Avenue Joseph Strauss) ; Tél : 90 04 76 60 GYM FIL «O» PARC (Agoè Nyivé) ; Tél : 22 35 18 28 GYM GHIS PALACE (Qtier Baguida) ; Tél : 22 71 49 70	AERO-CLUB DU GOLFE (Route de l'aéroport) Tél : 22 40 04 99

Théâtre / « Ma rivale, la mitraille »

Et l’amour pour la mitraille prit le dessus

Le spectacle de théâtre « Ma rivale, la mitraille » s’est tenu ce 12 avril 2021 à l’espace culturel « Fiôhomé ». La mise en scène est assurée par le comédien et metteur en scène togolais Patrick Amedegnato. Cette pièce de Joël Amah Ajavon traite de plusieurs thématiques à l’instar de la guerre, l’amour ou encore la vengeance.



Les comédiens sur scène

Elle dormait quand son homme s’apprêtait à prendre la route pour sa nouvelle mission. Soldat vaillant toujours accompagnée de sa « chérie », la mitraille, il est plus que prêt pour assurer l’opération « Zombie noir ». Mais, elle (sa femme)

va alors compliquer les choses. « Ma rivale, la mitraille » est une histoire d’un homme, d’une femme et de la conscience humaine. L’homme est un militaire qui subvient aux besoins de sa famille grâce aux différentes missions de

guerre auxquelles il prend part. Mais, il s’est fait que sa femme n’a plus la même vision des choses comme l’homme. Pour l’homme, aller au front pour faire la guerre est un service pour la bonne cause. Quant à la femme, tuer ces milliers de personnes inconnues lors

d’une guerre ne sert à rien. Rien ne devrait compter plus qu’elle, surtout pas une mitraille. La mise en scène de la pièce « Marivale, la mitraille » faite par le Togolais Patrick Amedegnato est un chef-d’œuvre. D’abord la distribution des rôles aux comédiens relève d’un travail impeccable de la part du metteur en scène. Le comédien Raoul Ketewili a joué le rôle du mâle, la comédienne Brigitte Agbokou a incarné la femelle. Et, le musicien et comédien Eustache Kamouna a joué le rôle de la conscience humaine. Si Raoul Ketewili a joué à la perfection le rôle de l’homme, les jeux de la comédienne Brigitte Agbokou sont fascinants. C’est un talent inédit du théâtre togolais, il faut que cela soit dit en passant. Brigitte joue à merveille. Cette comédienne sait transmettre l’émotion aux spectateurs. Brigitte, dans ce rôle de la femme mariée et jalouse de la mitraille de son homme, s’est donnée totalement sur scène. Les jeux de la comédienne Brigitte Agbokou ont rendu plus que vivant ce spectacle. Quand il fallait crier de douleur pendant que son homme se rendait à une nouvelle mission ; ou encore quand il fallait sauter de joie pour

annoncer sa grossesse à son homme ; elle a donné le meilleur d’elle sur scène. Quant au comédien Raoul Ketewili, il faut dire que c’est la vraie « folie » quand il est sur scène. Naturellement, ses jeux font rire à l’extrême les spectateurs. Justement, dans ce spectacle encore, Raoul a assuré pleinement le rôle qui lui a été distribué. Le musicien et comédien Eustache Kamouna n’a pas moins joué le sien. Un guitariste hors pair, avec sa guitare, il a su donner une dimension inédite à ce spectacle de théâtre.

Par ailleurs, l’auteur de la pièce de théâtre « Ma rivale, la mitraille », Joël Amah Ajavon a été présent à cette mise en scène. Dramaturge, comédien, metteur en scène et doctorant en Arts et Culture, Joël Amah Ajavon dirige la Compagnie Artistique Carrefour depuis 2009 et est l’actuel directeur du Festival de Théâtre de Maison (FITMA). Il a à son actif plusieurs publications. Notamment, « Ma rivale, la mitraille » / « Juste savoir » / « Le gain du trépas » / « La rue des lauriers » (Editions Awoudy, 2013), et « Miel et fiel in Balade Théâtrale » (Editions Awoudy, 2013).

Nadia Edodji

Lire

« L’enfant maudit » de Honoré de Balzac, Ed Beq. Pp 106-108

« ...Étienne supporta sans plainte ni résistance les soins du serviteur ; mais trop de liens étaient brisés entre l’enfant maudit et les autres créatures, pour qu’une vive affection pût renaître dans son cœur. Il se laissa machinalement protéger, car il devint une sorte de créature intermédiaire entre l’homme et la plante, ou peut-être en l’homme et Dieu. À quoi comparer un être à qui les lois sociales, les faux sentiments du monde étaient inconnus, et qui conservait une ravissante innocence, en n’obéissant qu’à

l’instinct de son cœur. Néanmoins, malgré sa sombre mélancolie, il sentit bientôt le besoin d’aimer, d’avoir une autre mère, une autre âme à lui ; mais séparé de la civilisation par une barrière d’airain, il était difficile qu’il rencontrât un être qui se fût fait fleur comme lui. À force de chercher un autre lui-même auquel il pût confier ses pensées et dont la vie pût devenir la sienne, il finit par sympathiser avec l’Océan. La mer devint pour lui un être animé, pensant. Toujours en présence de cette immense création dont les merveilles cachées contrastent si grandement avec celles

de la terre, il y découvrit la raison de plusieurs mystères. Familiarisé dès le berceau avec l’infini de ces campagnes humides, la mer et le ciel lui racontèrent d’admirables poésies. Pour lui, tout était varié dans ce large tableau si monotone en apparence. Comme tous les hommes de qui l’âme domine le corps, il avait une vue perçante, et pouvait saisir à des distances énormes, avec une admirable facilité, sans fatigue, les nuances les plus fugitives de la lumière, les tremblements les plus éphémères de l’eau. Par un calme parfait, il trouvait encore des teintes multipliées à la

mer qui, semblable à un visage de femme, avait alors une physionomie, des sourires, des idées, des caprices : là verte et sombre, ici riant dans son azur, tantôt unissant ses lignes brillantes avec les lueurs indécises de l’horizon, tantôt se balançant d’un air doux sous des nuages orangés. Il se rencontrait pour lui des fêtes magnifiques p o m p e u s e m e n t célébrées au coucher du soleil, quand l’astre versait ses couleurs rouges sur les flots comme un manteau de pourpre. Pour lui la mer était gaie, vive, spirituelle au milieu du jour, lorsqu’elle frissonnait en répétant

l’éclat de la lumière par ses mille facettes éblouissantes ; elle lui révélait d’étonnantes mélancolies, elle le faisait pleurer, lorsque, résignée, calme et triste, elle réfléchissait un ciel gris chargé de nuages. Il avait saisi les langages muets de cette immense création. Le flux et reflux était comme une respiration mélodieuse dont chaque soupir lui peignait un sentiment, il en comprenait le sens intime. Nul marin, nul savant n’aurait pu prédire mieux que lui la moindre colère de l’Océan, le plus léger changement de sa face... »

Lutte contre l'érosion côtière

Le projet WACA ResIP vient d'amorcer une phase cruciale

Le Projet d'investissement de résilience des zones côtières en Afrique de l'ouest-Togo (WACA ResIP-Togo) qui court jusqu'au 31 décembre 2023, devrait prendre une vitesse de croisière dans les jours et semaines à venir. En effet, à l'issue des études d'impacts environnementaux et sociaux qui sont en cours sur plusieurs sous-projets de ce programme de gestion du littoral ouest-africain, la phase de construction des ouvrages proprement dits commencera bientôt. Un appel à candidatures est déjà lancé à l'endroit des entreprises spécialisées dans la réalisation de ces travaux. La phase de sensibilisation des acteurs clés dont les journalistes est aussi en cours. Le phénomène continue de rendre la vie dure aux populations riveraines du littoral. Ceux-ci continuent d'appeler le gouvernement et ses partenaires au secours.



Le projet WACA couvre la région Maritime et la préfecture de Haho (région des Plateaux) et vise à renforcer la résilience des communautés des zones cibles dans la zone côtière ouest africaine. Les bénéficiaires directs sont les pêcheurs, aquaculteurs, mareyeurs, maraîchers, agriculteurs, reboiseurs, pépiniéristes, ménages dont les moyens de subsistance sont menacés par les effets des changements climatiques. Au terme du projet, 4 598 ménages des zones côtières ciblées doivent être moins exposés au risque d'érosion ; 3 066 ménages des zones côtières ciblées doivent être moins exposés au risque d'inondation ; 5 071 ménages des zones côtières ciblées doivent être moins exposés au risque de pollution.

Par ailleurs, 8 écosystèmes naturels seront conservés et/ou restaurés ; 7 centres ruraux pilotes de pratique de gestion durable des terres seront opérationnels ; 7 unités locales de transformation des produits locaux de base seront opérationnelles ; 500 hectares de mangrove seront reboisés et/ou restaurés ; 8000 hectares de berges seront reboisés et/ou restaurés. Le projet WACA vise certes à lutter contre l'érosion côtière, mais aussi d'autres aspects de la protection de l'environnement

comme la lutte contre les inondations et la pollution, la gestion durable des terres, la conservation des écosystèmes à haute valeur de biodiversité.

Les interventions du projet WACA sont déjà visibles sur le terrain

À ce jour, plusieurs activités sont réalisées, notamment, les Etudes d'impacts environnementales et sociales (EIES) qui prendront fin le 30 juin 2021. Le processus de recrutement d'un bureau de contrôle des travaux est en cours. Les travaux visant le curage mécanique du chenal Gbaga et la restauration des écosystèmes associés, sont en bonne marche. Le chenal de Gbaga est un cours d'eau qui sert de communication naturelle entre le système lagunaire de la zone côtière du Togo et le fleuve Mono. Il s'étend sur une longueur de 30 km entre le fleuve Mono (au niveau d'Agbanakin) et le lac Togo. Il marque la frontière sud entre le Togo et le Bénin. Le chenal couvre une superficie de près de 2700 ha. Une vingtaine de villages longent le chenal : Agbanakin, Djéta, Agouégan, Séko, Agokpamé etc...

Plusieurs autres sous-projets sont financés et en cours de réalisation et d'autres sont en cours de validation. L'érosion côtière étant un problème

qui touche tous les pays côtiers de la sous-région et le projet WACA étant une réponse commune, le Togo n'évolue pas à sa guise dans la construction des ouvrages. Les conséquences pourraient être fâcheuses pour les autres pays. Par exemple, le Togo et le Bénin qui sont parmi les premiers à recevoir le financement, travaillent conjointement sur les différentes composantes du projet.



Le Ghana devrait suivre prochainement.

«L'érosion est un phénomène naturel. Il n'y a aucune solution pour l'arrêter, nous ne faisons que le déplacer. Si nous faisons des ouvrages ici pour le bloquer, il va rebondir ailleurs, au Bénin notamment. Des organes sont donc mis en place pour une gestion concertée entre les deux pays», explique le Dr Adou Rahim Alimi Assimiou coordonnateur national du projet WACA ResIP-Togo. De plus, poursuit-il : «pour tout ouvrage qui va être fait sur la mer, il va être procédé à une étude de faisabilité. Cela permet de prévenir d'éventuels impacts sur les pays voisins».

La technique de juxtaposition de puits en fûts granulitiques

Pour protéger sa maison contre l'avancée menaçante de la mer, un compatriote

du nom de Deo Eklun Natey a expérimenté la technique de juxtaposition de puits en fûts granulitiques, qui est d'ailleurs une première dans le monde selon l'initiateur. Selon le coordonnateur du projet WACA, des études sont en cours pour voir si le Togo peut vulgariser ce procédé et l'exporter vers les autres pays en souffrance par rapport au phénomène de l'érosion côtière. En attendant, cela a permis d'entamer des travaux de protection côtière d'urgence sur le segment Gbodjomé-Agbodrafo. L'objectif de ces travaux est de sauver les habitations directement menacées par l'avancée de la mer. Cette protection d'urgence s'étend sur 1 580m et permettra de protéger

il y a une quantité d'eau chargée de sable qui se déverse. L'eau s'en va et le sable reste. On reprend à la mer le sable qu'il a arraché. C'est un système de puits accolés, la hauteur d'un puits est de trois à quatre mètres enfoncés dans le sol. Les puits que nous venons de faire en béton grâce au gouvernement peuvent durer de 30 à 50 ans. Avec cette technique, on peut récupérer jusqu'à 1, 2, 3 km ou plus. Mais il faut aller progressivement», fait remarquer le concepteur de la technique.

Les journalistes sont sollicités pour une communication agissante

WACA-ResIP est un projet sensible. Les journalistes sont un maillon essentiel par lequel l'on peut parvenir à mener une sensibilisation efficace sur les enjeux de l'érosion côtière ainsi que les actions qui sont menées pour y remédier. L'Unité de gestion du projet (UGP WACA ResIP) a donc décidé de former un certain nombre d'entre eux dans les zones de couverture du projet. Une des sessions se tient à Lomé du 12 au 13 avril 2021. L'activité a été ouverte par le directeur de cabinet du ministère de l'Environnement et des Ressources forestières, Dr Kudadje Kodjo. « Les médias constituent un lien important entre les gouvernants et les citoyens. Le plus souvent, c'est à travers les médias que la plupart des citoyens sont informés des actions menées et leurs

près de 940 ménages pour une population totale estimée à 4 700 habitants. Elle permettra également de protéger des maisons familiales, un hôtel dans le village de Nimagna, un cimetière et une église à Agbodrafo.



Mais, comment fonctionne la technique de juxtaposition de puits en fûts granulitiques ? «Le principe est simple : quand les vagues viennent s'échouer contre l'ouvrage,

éventuelles incidences sur eux. Une fois formés, vous serez davantage outillés pour relayer les vraies informations sur le sujet », a-t-il indiqué.

Edem Dadzie

REQUETE AUX FINS D'AUTORISATION A INSERTION DANS UN JOURNAL D'ANNONCES LEGALES

A MONSIEUR LE PRESIDENT DU TRIBUNAL DE PREMIERE INSTANCE DE PREMIERE CLASSE DE LOME

Monsieur SIMLIWA Eglou, Inspecteur des Douanes à la retraite, demeurant à Agoé-Anomé, Tél : (+228) 90 05 21 47 ;

A L'HONNEUR DE VOUS EXPOSER :

Que dans le cadre de la réalisation des travaux de construction et de finition sur ses chambrées sis à Agoé Dèmakpoé et à Adetikoé, il a remis au **sieur ABALO Kili**, Entrepreneur de son état, une somme totale de Dix-sept millions cinq cent mille francs (17.500.000) F CFA ;

Que les travaux n'ayant pas été réalisés conformément à ce qui a été convenu entre les parties, le sieur ABALO Kili, lui a approché et a donné en dation en paiement, son immeuble objet du lot N°219 du domaine des collectivités KAKAKO et AGBONOU sis à Agoényivé, aux fins de sa libération provisoire, et cela a été matérialisé par un procès-verbal de conciliation en date du 14 Mars 2018, dûment signé par les parties et homologué par Monsieur le Vice-Président du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé ;

Que par jugement N°1833/2019 du 23 Décembre 2019, la deuxième Chambre Correctionnelle du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé, a constaté qu'en réparation des préjudices subis par lui, le sieur ABALO Kili a donné en dation en paiement, son immeuble objet du lot N°219 du domaine des collectivités KAKAKO et AGBONOU sis à Agoényivé ;

Que le requérant a intérêt à signifier la grosse du jugement N°1833/2019 du 23 Décembre 2019, de la deuxième Chambre Correctionnelle du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé au nommé ABALO Kili ;

Que les recherches menées par les soins du ministère de Maître Alaza IBRAHIM, Huissier de Justice à Lomé, dans le but de signer la grosse du jugement N°1833/2019 du 23 Décembre 2019, de la deuxième Chambre Correctionnelle du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé et celle du Procès-verbal de conciliation, au sieur ABALO Kili, Entrepreneur, Directeur de la Société « SYNERGIE SOLUTION », ont été infructueuses ;

Que le nommé ABALO Kili n'ayant pas de domicile, ni de résidence connus, et la société « SYNERGIE SOLUTION » n'ayant pas de siège social ni d'adresse connus, le requérant est obligé de procéder conformément à l'article 58 du Code de Procédure civil Togolais ;

Que cet article dispose : « Lorsque la partie destinataire n'a domicile ni résidence connus, la notification s'opère par affichage à la porte principale de l'auditoire du Tribunal compétent et par insertion dans un journal ou périodique de diffusion nationale ou locale désigné par le juge » ;

1

C'est pourquoi, le requérant sollicite qu'il vous plaise, Monsieur le Président, de bien vouloir désigner tel journal qu'il vous plaira et ce, conformément à l'article 58 précité, aux fins d'insertion de l'acte de signification de la grosse du jugement destiné au nommé ABALO Kili ;

Dire qu'il vous en sera référé en cas de difficultés

Présentée, le 31 Mars 2021

L'EXPOSANT

Ecl.

- copie de la grosse du jugement N°1833/2019 du 23/12/2019

- copie du procès-verbal de conciliation du 14/03/2018

- copies des procès-verbaux de recherches infructueuses

ORDONNANCE N° 997 /2021

Nous

Kossi KUTUHUN

Président du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé ;

Vu la requête qui précède, les motifs y exposés et les pièces jointes ;

Vu les dispositions des articles 58 et 163 du Code de Procédure Civile Togolais ;

Attendu que la demande sollicitée est fondée et justifiée ;

Désignons, le Journal « TOGO MATIN », aux fins d'insertion de l'acte de signification de la grosse du jugement destiné au nommé ABALO Kili ;

Dire qu'il vous en sera référé en cas de difficultés.

Fait en notre Cabinet à Lomé, le 06 AVR 2021

LE PRESIDENT DU TRIBUNAL

Kossi KUTUHUN

2

AVIS DE SIGNIFICATION DE LA GROSSE DU JUGEMENT N°1833/2019 DU 23/12/2019 ET DE LA GROSSE DU PROCES-VERBAL DE CONCILIATION DU 14/03/2018 AVEC COMMANDEMENT

(Au Sieur ABALO Kili, Entrepreneur, Directeur de la Société « SYNERGIE ET SOLUTION »)

Il est porté à la connaissance du Sieur ABALO Kili, Entrepreneur, Directeur de la Société « SYNERGIE ET SOLUTION, de résidence et domicile inconnus qu'à la requête de Monsieur SIMLIWA Eglou, Inspecteur des douanes à la retraite, demeurant et domicilié à Lomé, Tél : (+228) 90 05 21 47, la signification de la grosse du jugement N°1833/2019 du 23 Décembre 2019 qui a constaté qu'en réparation des préjudices subis par la partie civile, le prévenu a donné en dation en paiement, son immeuble objet du lot 219 du domaine des collectivités KAKAKO et AGBONOU sis à Agoényivé, objet du Titre Foncier N°48686 RT et de la grosse du procès-verbal de conciliation du 14 Mars 2018, lui ont été délaissée par affichage devant le Palais de Justice de Lomé, le Mercredi, vingt-quatre (24) Mars 2021 ;

Suivant ordonnance N°997/2021 en date du 06 Avril 2021, le Président du Tribunal de Première Instance de Lomé a autorisé Maître Alaza IBRAHIM, Huissier de Justice à procéder à l'insertion de la signification de la grosse du jugement N°1833/2019 du 23 Décembre 2019 qui a constaté qu'en réparation des préjudices subis par la partie civile, le prévenu a donné en dation en paiement, son immeuble objet du lot 219 du domaine des collectivités KAKAKO et AGBONOU sis à Agoényivé, objet du Titre Foncier N°48686 RT et de la grosse du procès-verbal de conciliation du 14 Mars 2018 délaissée au Sieur ABALO Kili, Entrepreneur, Directeur de la Société « SYNERGIE ET SOLUTION, de résidence et domicile inconnus dans un journal périodique et de diffusion nationale ou locale notamment « TOGO MATIN », et ce, conformément aux dispositions de l'article 58 du Code de Procédure Civile Togolais.

L'HUISSIER

3

ACHETEZ & LISEZ DESORMAIS

tm

TGOMATIN

SUR MON KIOSK.com

sur le portail

www.monkiosk.com

www.alome.com

WWW.TOGOMATIN.TG

: @Togomatin1

: Togomatin

: instagram.com / togomatin

: www.togomatin.tg

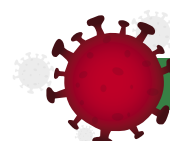
Swift-On



Avec Swift-On, vous recevez
un mail de confirmation pour toutes
vos opérations internationales.



BANK OF AFRICA
BMCE GROUP



STOP COVID-19